



## En 2021, réduisez votre pression fiscale !

Saisissez l'opportunité de REDUIRE VOTRE IMPOT SUR LE REVENU grâce à l'investissement en GIRARDIN INDUSTRIEL.

### Qu'est-ce que le Girardin Industriel ?

La loi Girardin est un dispositif visant à accompagner le développement économique en Outre-mer en facilitant le financement privé destiné à l'achat de matériels dans le domaine de l'industrie ou à l'artisanat pour des entreprises locales.

Ce dispositif poursuit 3 objectifs principaux :

- ✓ Encourager la création d'emplois
- ✓ Favoriser la relance de l'investissement privé
- ✓ Renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-mer et la métropole

En contrepartie de cet investissement bénéficiez d'un avantage fiscal.

Profitez en ce début d'année d'un taux de défiscalisation jusqu'à 32 %.

Ce taux est dégressif au fur et à mesure que s'écoule l'année.

*Pour 10 000 € investis en Girardin industriel, bénéficiez de 13 200 € de réduction d'impôt, soit une économie d'impôt de 3 200 €*

Vous êtes éligible à ce dispositif dès 5 000 € d'impôts

Vous pouvez effacer jusqu'à 40 909 € d'impôts sur le revenu



### INFORMATION - GIRARDIN INDUSTRIEL ET PRELEVEMENT A LA SOURCE :

Les avantages fiscaux n'étant pas intégrés dans le calcul de votre taux et donc, montant de vos prélèvements mensuels, l'avantage de votre versement en Girardin industriel pour 2021 vous sera restitué à l'été 2022.

N'hésitez pas à nous contacter par mail ([contact@cofiapatrimoine.com](mailto:contact@cofiapatrimoine.com)) et/ou par téléphone (06.69.41.16.33) si vous souhaitez de plus amples informations.

Pierre HENNETON  
COFIA Patrimoine, filiale du groupe COFIF